

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AOUT 2023 A 18H30

**Nombre de membres en exercice : 14**

Présents : 8

Absents : 6

dont représentés : 4

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

**Suffrages exprimés : 12**

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

**Présents :**

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Camille ROSSI, Antoine ANTONA, Simon FIDELI, Elodie MARSILJ-PELLICCIA, Fabienne PERALDI

**Date de la convocation :**

11 août 2023

**Absents :**

Lucette AMARO-CAPITAO, Hélène AUBRY (procuration à Antoine ANTONA), Barbara CASINI, Marie-Françoise MASSEI (procuration à Fabienne PERALDI), Raphaël PIERRE-BIANCHETTI (procuration à Pascal LECCIA), Patrick RINIERI (procuration à Paul BERNARDI)

**Délibération affichée en mairie**

le : 30 août 2023

**Télétransmission au contrôle de**

légalité le : 30 août 2023

**Secrétaire de séance :** Paul BERNARDI

**Accusé réception reçu**

le :

**Délibération n°004-005-2023 : Récompense aux bacheliers 2023**

Comme chaque année, le Maire propose de verser une récompense aux personnes domiciliées à Cauro qui ont obtenu leur baccalauréat cette année, toutes filières confondues.

Il rappelle qu'en 2022, la somme de 300 € avait été attribuée à chaque bachelier.

Pour la promotion 2023, il suggère de porter le montant versé à 400 €, permettant ainsi de couvrir les frais d'inscription à la faculté. La liste des bacheliers a été demandée auprès du Rectorat et du Lycée Agricole de Sartène.

Enfin, il précise que les crédits ont été prévus au budget 2023 à hauteur de 12 000 €.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **ATTRIBUE** une récompense de 400 € à chaque bachelier de la promotion 2023 domicilié à Cauro

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,

Pascal LECCIA

